

**« Plateforme de sécurisation des contrats
d'apprentissage »
« Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la
Mayenne »**



**NOTE DE RESTITUTION FINALE
DU PORTEUR DE PROJET**

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95 avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse



INTRODUCTION

Ce projet a été financé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n° 027 lancé en AVRIL 2009 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22
<http://www.experimentationsociale.fr>

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter sur le site www.experimentationsociale.fr le rapport d'évaluation remis au FEJ par l'évaluateur du projet.



FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Cette fiche doit tenir en **une seule page** et être remplie en utilisant le cadre suivant.

THEMATIQUE Numéro du projet AP1-027	
LE DISPOSITIF EXPERIMENTE	
Titre : Plateforme de sécurisation des contrats d'apprentissage	
Objectifs initiaux: Sécuriser les parcours des jeunes ayant signé un contrat d'apprentissage et suivis par la Mission Locale, afin d'éviter les ruptures de contrat ou, en cas de rupture, permettre aux jeunes de rebondir le plus rapidement possible.	
Public(s) cible(s) : Les jeunes suivis par la Mission Locale et ayant signé un contrat d'apprentissage ainsi que tous les jeunes apprentis bénéficiant d'un logement de l'Association Départementale pour le Logement des Jeunes. 104 bénéficiaires concernés sur la durée de l'expérimentation.	
Descriptif synthétique du dispositif expérimenté : Mise en place d'une plateforme départementale pour tendre à réduire les inégalités touchant les jeunes suivis par la ML accédant à l'apprentissage. Minimiser le taux de rupture des contrats d'apprentissage en faisant bénéficier les apprentis identifiés Mission Locale d'un accompagnement permettant un contexte plus favorable à un apprentissage.	
Territoire(s) d'expérimentation : Les jeunes bénéficiaires de ce dispositif, au-delà d'avoir signé un contrat d'apprentissage et d'être identifiés Mission Locale, étaient à l'origine issus de l'ensemble du département (zone d'habitation urbaines ou rurales). Mais suite à la signature de leur contrat d'apprentissage, un certain nombre ont dû quitter le département pour accéder soit à leur centre de formation soit à leur entreprise, ce qui a complexifié nos partenariats et notre dispositif. Territoires à la marge : région Pays de la Loire, Paris, et l'Ille et Vilaine.	
Valeur ajoutée du dispositif expérimenté : Création d'une plateforme départementale avec un référent qui a pour vocation d'agir pour la pérennisation du contrat d'apprentissage en permettant une meilleure coordination entre les partenaires, dans l'objectif de réduire le taux de rupture des contrats, plus élevé chez ces jeunes, et faciliter une insertion durable dans l'emploi.	
Partenaires techniques opérationnels : <u>Partenaires indiqués dans le projet :</u> Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Mayenne/ CFA/ Mission Locale/ Association Départementale pour le Logement des Jeunes/FJT/Assistants sociaux <u>Partenaires effectifs de l'expérimentation :</u> Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Mayenne/ CFA/ Mission Locale/ Association Départementale pour le Logement des Jeunes/ Assistants sociaux	
Partenaires financiers (avec montant) réalisé : - FEJ : 107710€, - CMA : 56838.64€ - Région (financement ML) : 51700€ - DIRECCTE : 2600€	
Durée de l'expérimentation (1) Durée initiale : 27 mois (2) Durée effective : 27 mois	
LE PORTEUR DU PROJET	
Nom de la structure : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Mayenne Type de structure : Établissement public économique de l'État	
L'ÉVALUATEUR DU PROJET	
Nom de la structure : Cabinet AMNYOS	Type de structure : structure privée.



PLAN DE LA NOTE DE RESTITUTION

Proposition de plan à titre indicatif sachant que la structure générale et l'ensemble des items devront être traités.

Introduction :

I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

A. Objectifs de l'expérimentation

Sécuriser les parcours des jeunes ayant signé un contrat d'apprentissage et suivis par la Mission Locale, afin d'éviter les ruptures de contrat (pendant les 6 premiers mois) ou, en cas de rupture, permettre aux jeunes de rebondir le plus rapidement possible.

Ces jeunes bénéficient d'un suivi renforcé d'une durée de 6 mois ayant pour objectif d'éviter les résiliations.

L'intérêt de ce dispositif consiste aussi à trouver très rapidement une solution, après une résiliation, soit au travers d'un nouveau contrat dans le métier initialement choisi, soit par une nouvelle orientation avec une sortie positive en terme de formation ou d'emploi.

B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)

Public visé :

Les jeunes suivis par la Mission Locale et ayant signé un contrat d'apprentissage ainsi que tous les jeunes apprentis bénéficiant d'un logement de l'Association Départementale pour le Logement des Jeunes.

Initialement 120 bénéficiaires prévus, mais en réalité, 104 jeunes bénéficiaires concernés sur la durée de l'expérimentation.

2. Bénéficiaires directs :

2.1. Statistiques descriptives

Pour l'année 1 : Les jeunes ont été identifiés à partir du 20/10/2009 (mais rétroactivement à partir du mois de juillet 2009. En effet, le retard pris au démarrage du dispositif (20/10/2009), causé par la validation tardive du projet par la MAFEJ, a impliqué une absence de suivi des jeunes apprentis sur les premiers mois de leurs contrats (date de début de la campagne d'apprentissage : 01/07/2009). Les jeunes susceptibles d'intégrer le dispositif ont été identifiés par croisement de nos fichiers avec ceux de la Mission Locale. Ensuite, le cabinet Amnyos, notre évaluateur, procédait à un tirage au sort des jeunes afin de savoir lesquels seraient affectés au groupe test ou au groupe témoin.

Afin de gagner en réactivité, il a été décidé de changer de mode opératoire pour la sélection des jeunes pour l'année 2. En effet, notre évaluateur nous a recommandé d'affecter nous-mêmes les jeunes dans le groupe test ou témoin en fonction de leur date de naissance : jour pair ou impair.

Pour l'année 2 : Les jeunes ont été identifiés mois par mois du 01/08/2010 au 01/12/2010, par croisement de nos fichiers avec ceux de la Mission Locale. Ensuite, en fonction de leurs dates de naissances, ils étaient affectés à un groupe :

- Groupe test, pour les jeunes nés un jour pair
- Groupe témoin, pour les jeunes nés un jour impair

	Bénéficiaires prévus pour toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires entrés l'année 1	Bénéficiaires entrés l'année 2	Bénéficiaires entrés l'année 3	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action					
Jeunes	120	64	40	/	104
Adultes	0	0	0		0
Nombre total de bénéficiaires	120	64	40		104
Nombre d'abandons ou exclusions					

	Bénéficiaires prévus pour toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques		
1. Jeunes		
Âge		
Moins de 6 ans		0
6-10 ans		0
10-16 ans		0
16-18 ans		24
18-25 ans		80
Autres : <i>(préciser)</i>		0
Autres : <i>(préciser)</i>		0
Situation		
Elèves en pré-élémentaire		0
Elèves en élémentaire		0
Collégiens		0
Lycéens en LEGT		0
Lycéens en lycée professionnel		0
Jeunes apprentis en CFA		99
Étudiants du supérieur		5
Demandeurs d'emploi		0
Actifs occupés		0
Autres : <i>(préciser)</i>		0
Autres : <i>(préciser)</i>		0
Niveau de formation		
Infra V		0
Niveau V		79
Niveau IV		20
Niveau III		5
Niveau III		0
Niveau I		0

Sexe		
Filles		42
Garçons		62
2. Adultes		
Qualité		
Parents		
Enseignants		
Conseillers d'orientation-psychologues		
Conseillers principaux d'éducation		
Conseillers d'insertion professionnelle		
Animateurs		
Éducateurs spécialisés		
Autres : (<i>préciser</i>)		
Autres : (<i>préciser</i>)		

	Prévision initiale	Réalisation
Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif		
1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?		
Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML	Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML	Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML
Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML		
Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML		
Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place		
1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :		
Communale (une ou plusieurs communes dans un même département)	Départementale	Départementale Régionale*
Départementale (un ou plusieurs départements dans une même région)		
Régionale (une seule région)		
Inter-régionale (2 et 3 régions)		
Nationale (plus de 3 régions) ?		
2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers "politique de la ville" ?		
Oui, la totalité de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville	Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politique de la ville	Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politique de la ville
Oui, une partie de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville		
Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politique de la ville		

Remarques
Les jeunes bénéficiaires d'un logement ADLJ étaient également inclus dans le dispositif. Cela représentait 10 jeunes pour l'année 1 (2009) et 5 jeunes pour l'année 2 (2010). Toutefois, notre évaluateur n'a pas tenu compte pour l'année 1 (2009) des 10 jeunes ADLJ. *Les jeunes bénéficiaires de ce dispositif, au-delà d'avoir signé un contrat d'apprentissage et d'être identifiés Mission Locale, étaient à l'origine issus de l'ensemble du département (zone d'habitation urbaines ou rurales). Mais suite à la signature de leur contrat d'apprentissage, un certain nombre ont dû quitter le département pour accéder soit à leur centre de formation soit à leur entreprise

2.2. Analyse qualitative

104 jeunes ont pu bénéficier du dispositif pendant les deux années d'expérimentation au lieu de 120.

Nous avons constaté, une forte diminution du volume des jeunes suivis par la Mission Locale ayant signé un contrat d'apprentissage entre l'année N et N+1.

Parallèlement, le nombre de jeunes apprentis ayant nouvellement intégré un logement ADLJ est de 5 pour 10 l'année passée. Ces phénomènes peuvent s'expliquer par :

- Après un recul en Mayenne de l'apprentissage (-9% en 2009 dans l'artisanat) nous constatons une stabilisation des chiffres en 2010. Les chefs d'entreprises émettent des exigences plus fortes dans leur recrutement. Ceci pénalise les jeunes les plus en difficultés.

- Des remarques nombreuses, auprès de notre organisme consulaire, des familles ne souhaitant pas que leurs enfants intègrent un apprentissage nécessitant un deuxième lieu de vie (appartement) générant ainsi des frais supplémentaires, quitte à choisir une orientation professionnelle par défaut mais à proximité du lieu de résidence familiale. Ce phénomène est confirmé par l'Association Départementale pour le Logement des Jeunes qui ne l'avait jamais ressenti aussi fortement depuis le lancement du dispositif « logement pour apprentis » en 1999.

Les jeunes intégrés dans le dispositif étaient préalablement bénéficiaires des services de la Mission Locale et l'élément déclencheur de l'intégration dans le dispositif était constitué par la signature du contrat d'apprentissage au-delà du tirage au sort impliqué par l'expérimentation.

Pour des raisons d'expérimentation et de bonne foi nous nous étions cantonné aux jeunes issus de la Mission Locale alors que la réalité nous a démontré (effet de la crise ?) que le nombre de bénéficiaires était trop restreint.

De plus, nous aurions dû nous baser pour l'intégration dans ce dispositif sur des critères plus individualisés (difficultés scolaires, comportement...) que sur le seul critère d'avoir sollicité une structure (Mission Locale).

3. Bénéficiaires indirects

La plupart des jeunes étaient majeurs mais toutefois, concernant les jeunes mineurs, les parents ont appréciés de ne pas se sentir seuls face à certaines difficultés qui les dépassent. Concernant les entreprises d'accueil, le fait de régler des problèmes périphériques au contrat d'apprentissage mais ayant potentiellement un impact sur sa pérennité constitue par essence des effets indirects importants.

- II. Déroulement de l'expérimentation

A. Actions mises en œuvre

Restitution finale du porteur de projet

Annexe 2 - Calendrier de déroulement de l'expérimentation - Actions mises en œuvre

Numéro du projet	AP1_027								
	Description synthétique de chaque action	Spécifique au caractère expérimental du projet (oui/non)	Durée en mois ou semaine	Ressources humaines mobilisées			Ressources matérielles mobilisées		
Effectifs				ETP	Type de personnel concerné (qualifications)	Achats	Prestations de services	Autre (préciser)	
1. Préparation du projet	<i>indiquer ici les dates de début et de fin de la phase d'actions</i>								
Action n°1	AVRIL-MAI 2009: Préparation de l'appel à projet	oui		2		Responsable de service et conseillère apprentissage			
Action n°2	SEPTEMBRE 2009: Organisation de 2 réunions de mise en oeuvre du projet avec les directeurs de la Mission Locale et de l'ADJ	oui		2		responsable de service, conseillère apprentissage et les Directeurs de la Mission Locale et de l'ADJ			
Action n°3	SEPTEMBRE 2009: Création du logiciel de suivi de la plateforme	oui		2		Responsable de service et conseillère apprentissage ainsi que le prestataire informatique	2 200,64 €	informatique	
Action n°4									
Action n°5									
2. Lancement de l'expérimentation	<i>indiquer ici les dates de début et de fin de la phase d'actions</i>								
Action n°1	OCTOBRE 2009 à DECEMBRE 2009 ainsi que de JUILLET à DECEMBRE 2010: Travail sur le repérage des jeunes, le croisement des fichiers avec la Mission Locale et la sélection des jeunes bénéficiaires	oui	8 semaines	1		conseillère apprentissage			
Action n°2	OCTOBRE à DECEMBRE 2009 ainsi que de JUILLET à DECEMBRE 2010: contacts téléphoniques auprès des jeunes afin de les informer du dispositif et avoir leur accord + informer les CFA et désigner un référent pour chaque CFA concerné.	oui	8 semaines	1		conseillère apprentissage			
Action n°3	JANVIER 2010: Premier comité de pilotage	oui		2		Responsable de service et conseillère apprentissage			
Action n°4	MARS 2010: Organisation d'une réunion pour la présentation du projet et de l'évaluation aux partenaires (CFA, ML, ADJ, DIRECCTE...)	oui							

Action n°5	AVRIL 2010: Réunion avec les partenaires afin de mettre en place une "charte de bonnes pratiques" dans le but de mieux organiser et coordonner les échanges.	oui							
Action n°6	JUIN 2010: 2ème comité de pilotage	oui		2		responsable de service et conseillère apprentissage			
Action n°7	JUILLET 2010 à DECEMBRE 2010: Bilan de la situation des jeunes à un an de contrat et à fin de contrat	oui	6 mois	1		conseillère apprentissage			
Action n°8	DECEMBRE 2010: Organisation d'une réunion technique avec les partenaires suite à la mise en place de la charte de bonnes pratiques afin de faire un point sur la campagne 2009/2010 et sur l'état d'avancement du projet pour la campagne 2010/2011 ainsi que sur les problématiques rencontrées.	oui		2		responsable de service et conseillère apprentissage			
Action n°9									
Action n°10									
3. Achèvement de l'expérimentation	<i>indiquer ici les dates de début et de fin de la phase d'actions</i>								
Action n°1	3ème comité de pilotage: Présentation du bilan de l'année 2 et du bilan global de l'évaluation ainsi que des préconisations.	oui		2		responsable de service et conseillère apprentissage			
Action n°2	JUILLET 2011 à DECEMBRE 2011: Bilan de la situation des jeunes à un an de contrat et à fin de contrat	oui	6 mois	1		conseillère apprentissage			
Action n°3									
Action n°4									
4. Achèvement de l'évaluation	<i>indiquer ici les dates de début et de fin de la phase d'actions</i>								

Il aurait fallu savoir dès le démarrage du projet les modalités complètes d'appréciation demandées sur l'ensemble de la durée de l'expérimentation, En effet, nous avons relevé les temps en deux grandes masses, de notre propre chef: (réalisation de l'action et temps inhérents à l'expérimentation uniquement pour la partie Chambre de Métiers et de l'Artisanat, les autres partenaires ne nous ayant pas communiqué ces informations), et par années civiles. Nous ne pouvons pas rétrospectivement faire les points de mesures demandés par phases détaillées.

Le dispositif expérimenté est un changement par rapport au droit commun. En effet avant cette expérimentation les jeunes pouvaient évidemment bénéficier de services à la demande mais de façon limitée. Le dispositif a permis d'aller au devant des demandes, d'appréhender à la source les problématiques éventuelles et ainsi tendre à leur résolution avant qu'elles ne prennent des proportions aboutissant à une rupture, voire un abandon total de formation.

On notera également une absence d'implication, voire une opposition de la région des Pays de la Loire, qui a généré des tensions partenariales entre le porteur de projet et un CFA ainsi qu'avec la Mission Locale.

Concernant l'année 1, la mise en œuvre du protocole d'évaluation a généré un manque de réactivité dû à la répartition des jeunes dans le groupe test ou témoin par tirage au sort. Cependant, nous avons une bonne synergie avec l'évaluateur tout au long du projet.

L'objectif de la plateforme était de ne pas se surajouter aux dispositifs existants mais, d'apporter une réactivité accrue et de créer des interactions entre partenaires (logement, santé, financier...).

B. Partenariats

1. Partenaires opérationnels

Nom de la structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
Mission Locale	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des problèmes liés à la santé et à la mobilité - Mobilisation de financements pour le jeune selon les freins identifiés. - Reprise de l'accompagnement des jeunes sortant définitivement de l'apprentissage
Association Départementale pour le Logement des Jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement socio-éducatif dans le cadre du logement - Aide à l'accès au logement ou eu relogement
CFA	<ul style="list-style-type: none"> - Alerte du référent de la plateforme en cas de détection de problèmes.
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Mayenne/ Porteur du projet	Structure porteuse du projet : <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des jeunes - Coordination des partenaires - Analyse des difficultés - Intervention dans le cadre de conflits ou de démotivation - Recherche si besoin d'un nouveau maître d'apprentissage - Réorientation
Le Conseil Général (réseau des assistantes sociales)	<ul style="list-style-type: none"> - Information du référent dans le cadre d'une situation sociale et familiale risquant d'interférer sur la pérennisation du contrat.

Une fiche de liaison a été créée afin de faciliter la transmission des informations entre partenaires, reprenant les coordonnées du bénéficiaire ainsi que la date de signalement et l'objet de son besoin ou de sa problématique. Par exemple, lorsque le référent de la plateforme détectait une problématique chez un jeune, il pouvait la faire remonter le plus rapidement possible au partenaire adapté par le biais de cette fiche de liaison.

Un partenariat constructif avec les CFA concernés par la plateforme a été initié. Un référent par CFA a été désigné afin de faciliter les échanges entre la coordinatrice du dispositif et les CFA.

Outil commun d'implication et de précision des rôles de chacun : mise en place d'une charte de bonnes pratiques entre les différents partenaires afin de mieux organiser et coordonner les échanges et ainsi assurer un meilleur suivi et optimiser la transmission des informations.

Toutefois, un retard a été pris dans l'intégration de l'ensemble des partenaires (1 CFA) qui a généré un surcroît d'investissement humain de notre part.

Difficultés rencontrées :

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat s'est retrouvée dans une posture difficile tout au long de l'expérimentation, à cause notamment d'un calendrier défavorable à la définition d'un projet solide et partagé, et de la réticence de la région des Pays de la Loire vis-à-vis du projet.

De plus, l'absence d'implication des services de l'Etat, compétents pour porter localement un discours clair et légitime sur l'esprit et les principes des expérimentations sociales, sur l'intérêt de cette expérimentation en particulier, et pour se poser en régulateur du partenariat local et en interlocuteur des services de la région Pays de la Loire, a placé la Chambre de Métiers et de l'Artisanat dans la situation de devoir porter seule ce projet.

Au final, la mise en œuvre de cette expérimentation a généré des tensions qui se sont maintenues tout au long des deux années et qui, bien loin de renforcer le partenariat local sur une question nécessairement partenariale, a suscité des crispations qui perdureront au-delà.

Œuvrant dans un petit département, les principaux acteurs de l'apprentissage se connaissaient avant la mise en place de la plateforme de sécurisation des contrats d'apprentissage. Toutefois, malgré les difficultés, cet espace d'échange, notamment par la présence d'établissements de formation hors département, a permis de confronter des pratiques différentes et de convenir majoritairement de l'utilité et du bien fondé de ce type de dispositif.

Point de frustration : la plateforme reposait sur des contributions financières inhérentes à l'expérimentation. La disparition de ces financements ainsi que la rarification des financements de droit commun n'a pas permis de continuer alors qu'un tel dispositif n'a de raisons que dans sa répétition dans le temps.

2. Partenaires financiers

- FEJ
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Mayenne (CMA)
- Région des Pays de la Loire (financement Mission locale)
- DIRECCTE

La chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Mayenne pourrait éventuellement continuer à financer ce projet à condition d'avoir une contrepartie financière de l'État ainsi que, comme nous l'avons indiqué précédemment, d'avoir un repositionnement en ce qui concerne les bénéficiaires.

Le FEJ a permis le portage du projet par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Mayenne.

A contrario, au-delà de l'aspect financier, l'Etat étant le commanditaire du projet, a provoqué une crispation de certains acteurs.

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse	49%
- DIRECCTE - REGION des PAYS DE LA LOIRE (financement Mission Locale)	24%
Autofinancement (CMA)	27%

C. Pilotage de l'expérimentation

Composition des comités de pilotage :

- DIRECCTE
- Mission Locale
- Association Départementale pour le Logement des Jeunes
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Mayenne- Porteur du projet
- Cabinet Amnyos- Evalueur
- Institut des Métiers de l'Artisanat de la Mayenne- CFA
- CFA du Lycée Agricole de la Mayenne
- CFA des 3 Villes de la Mayenne
- CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Sarthe
- CFA de la Germinière (Sarthe)

3 comités de pilotage ont été organisés sur les 2 années d'expérimentation.

La DIRECCTE a joué un rôle déterminant dans ces comités de pilotage.

Les outils de pilotage développés :

- La charte de bonnes pratiques permettant d'optimiser la transmission des informations entre les partenaires et d'améliorer la réactivité de tous. Elle a pour but également de mieux organiser et coordonner les échanges et ainsi assurer un meilleur suivi.
- Un outil informatique de suivi permettant de centraliser les informations recueillies par le conseiller

La charte de bonnes pratiques nous a permis de cadrer les rôles des uns et des autres et d'éviter les superpositions afin de gagner en réactivité et en efficacité.

La réalisation de la base informatique a permis de matérialiser la plateforme de sécurisation des contrats d'apprentissage et d'avoir un historique des suivis par bénéficiaires et mesurer la nature des demandes afin de trouver les réponses les plus efficaces.

Étant les seuls sur ce registre, les rencontres dans le cadre notamment du « club des expérimentateurs » des Pays de la Loire, n'ont pas permis d'échanges de bonnes pratiques mais toutefois, ont porté à notre connaissance des expérimentations novatrices.

Restitution finale du porteur de projet
Annexe 3 - Liste des outils développés dans le cadre de l'expérimentation

Numéro du projet	<i>AP1_027</i>
-------------------------	----------------

	Nom de l'outil	Fonction	Utilisateurs ou destinataires	Format (papier, électronique, etc.)	Transférable (oui/non)
1	LOGICIEL	Permet de centraliser les informations recueillies par le conseiller	Réferent du projet	ELECTRONIQUE	OUI en l'adaptant au contexte local
2	CHARTE DE BONNES PRATIQUES	Permet d'optimiser la transmission des informations entre les partenaires et d'améliorer la réactivité de tous. Elle a pour but également de mieux organiser et coordonner les échanges et ainsi assurer un meilleur suivi.	Pour tous les partenaires du projet	PAPIER	OUI
3	FICHE DE LIAISON	Permet de transmettre au partenaire adapté en fonction du besoin détecté par le conseiller, les informations concernant le jeune et le besoin identifié, afin que le partenaire puisse faire remonter l'information au conseiller une fois le jeune rencontré. C'est un moyen de transmettre l'information entre partenaire.	Réferent du projet ainsi que les partenaires	ELECTRONIQUE	OUI

III. Enseignements généraux de l'expérimentation

A. Analyse du dispositif expérimenté

La Mission Locale nous fait parvenir mois par mois sur la période de juillet à décembre, la liste des jeunes qu'elle suit, ayant signé un contrat d'apprentissage.

Afin d'affiner et de compléter cette liste, de notre côté, nous envoyons à la Mission Locale la liste des jeunes ayant signé un contrat d'apprentissage (rappel : les contrats d'apprentissage concernant les entreprises artisanales du département de la Mayenne sont réalisés par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Mayenne).

La Mission Locale de son côté, fait un croisement de nos fichiers avec leur base de données.

Une fois les jeunes sélectionnés, le référent de la plateforme les répartit selon leur date de naissance soit dans le groupe test (nés un jour pair), soit dans le groupe témoin (nés un jour impair).

Ensuite, le référent contacte chaque jeune du groupe test afin de leur expliquer le dispositif et d'obtenir son accord pour en être bénéficiaire, ainsi que pour vérifier les données personnelles (date de naissance, téléphone, adresse...) et les renseignements sur le contrat d'apprentissage (dates du contrat, employeur, CFA...).

Pendant les 6 premiers mois du contrat d'apprentissage, le référent prend contact avec les jeunes une fois par mois (ou plus en fonction des besoins), afin de faire le point avec eux sur leur situation et de voir ensemble les éventuelles difficultés rencontrées au cours de leur apprentissage (logement, problèmes financiers...), et de trouver des solutions, par le biais de notre réseau partenarial notamment, pour y remédier.

En cas de problème détecté par le référent, celui-ci se charge, avec l'accord du jeune, d'avertir le partenaire adapté pour tenter de résoudre le problème. (Exemple : la Mission Locale sera sollicitée pour un problème financier).

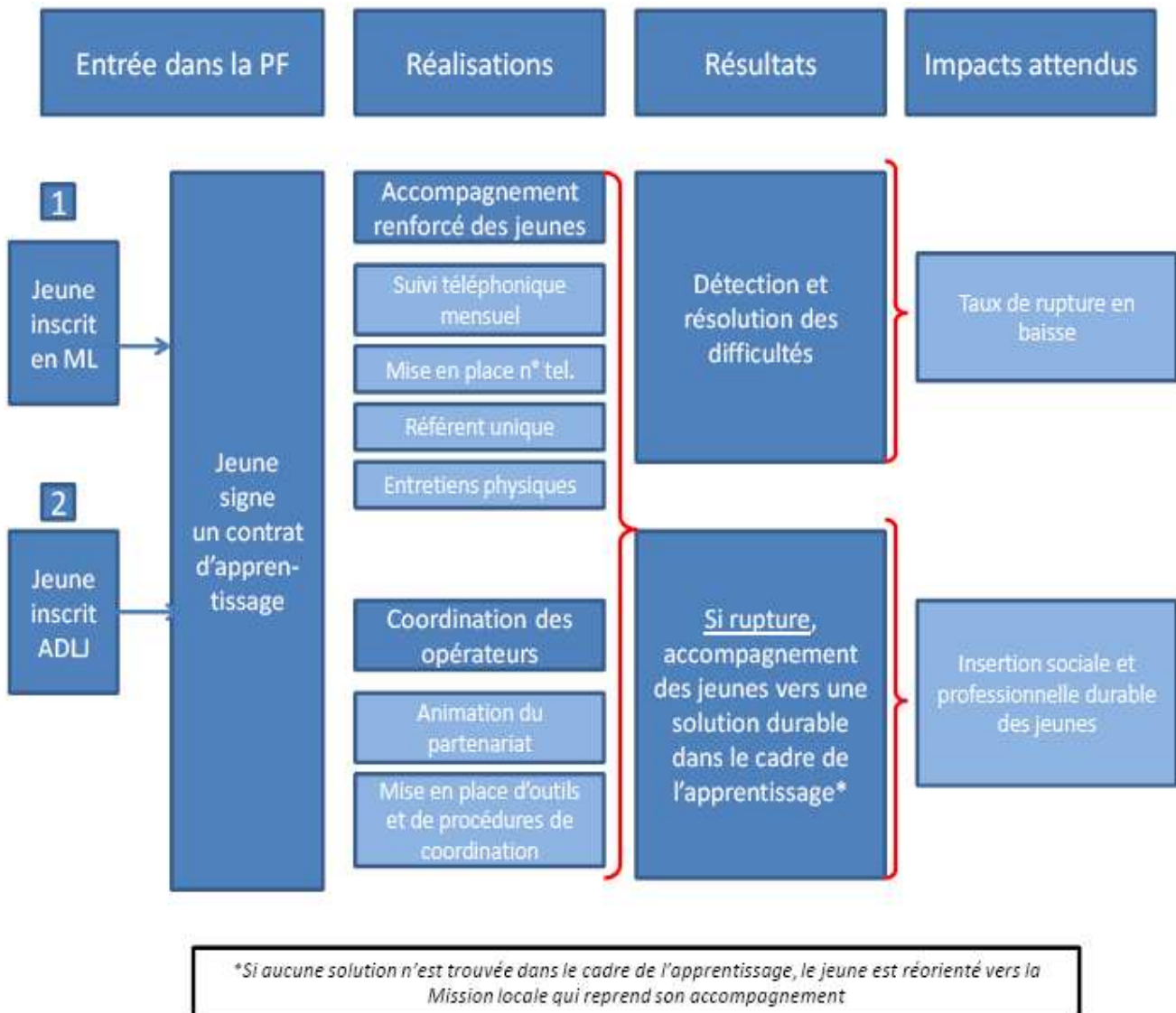
Le partenaire doit ensuite faire un retour sur les actions réalisées au référent.

A la fin des 6 premiers mois du contrat d'apprentissage, le suivi mensuel s'arrête. Bien entendu, le référent reste à la disposition des jeunes en cas de besoin.

La nature des principaux acteurs :

- Le référent de la plateforme : conseillère apprentissage, salariée de la CMA
- Un conseiller référent de la Mission Locale : conseillère en insertion
- Un conseiller référent de l'ADLJ
- Des conseillers référents dans chaque CFA concernés : professeurs principaux, des CPE, des Directeurs.

Modélisation du projet :



B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

1. Public visé

Le public choisi (jeunes suivis par la Mission Locale ayant signé un contrat d'apprentissage), n'était pas forcément adapté.

En effet, le porteur de projet étant la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Mayenne, il aurait peut être été plus judicieux de faire un suivi sur tous les « jeunes Mission Locale » ressortissants du CFA de la chambre de Métiers, ce qui aurait évité des tensions partenariales.

Ou bien de choisir comme cible les jeunes ayant signé un contrat d'apprentissage avec notre CFA exclusivement sans la condition d'être inscrits à la Mission Locale, et de proposer le dispositif uniquement aux apprentis entrant en 1^{ère} année de CAP, BP ou BAC PRO.

2. Actions menées dans le cadre du dispositif testé

Points de vigilance : attention aux tensions partenariales et politiques.

3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

Partenaires opérationnels incontournables :

- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Mayenne
- CFA
- Mission Locale
- Région

Non, un comité de pilotage n'est pas forcément nécessaire pour la mise en œuvre du dispositif mais prévoir plutôt de mettre en place des « réunions techniques » avec les partenaires opérationnels, qui seraient moins formelles et permettraient d'échanger plus facilement.

4. Impacts sur la structure

Une perception, même si le dispositif n'est pas reconduit, majoritairement positive de la part des acteurs départementaux de l'apprentissage.

Conclusion :

Il est difficile de prévoir les ruptures de contrat. En effet, les situations de ruptures rencontrées au cours des 2 années d'expérimentation laissent penser que les marges de manœuvre en termes d'interventions pour les prévenir étaient limitées.

Bien souvent, elles résultent de problèmes personnels de l'apprenti (santé, maternité, famille...), qui se conjuguent parfois avec la recherche d'autonomie (recherche d'emploi) et la rupture est alors inévitable, voire même dans certains cas préférable (notamment en cas de mauvaise entente entre le jeune et l'employeur).

Cependant, concernant le taux de rupture brute, qui reste à apprécier avec beaucoup de précaution (démarrage tardif du dispositif la première année), nous pouvons constater de 2009 à 2011 un taux de rupture brute de 13,5% et uniquement de 7,5% sur la deuxième année (groupe test), alors qu'il est de 20% sur l'ensemble des apprentis dans l'artisanat du département sur la même période. D'autre part, dans ce dispositif expérimental, le jeune ayant rompu son contrat d'apprentissage était de suite accompagné vers une autre sortie positive, s'il en avait la volonté.

De plus, la plateforme a offert un espace de dialogue neutre permettant aux jeunes qui le souhaitent d'exprimer leurs difficultés, leurs préoccupations.

Selon les jeunes interrogés, la plateforme est le seul espace qui permet d'évoquer dans la globalité son parcours d'individu.

En terme de positionnement de la plateforme, ce ressenti des jeunes l'a fait basculer sur un autre registre que celui unique de la prévention des ruptures dans la mesure où les seuls résultats attendus en l'absence de difficultés sérieuses, sont l'expression et la recherche d'un échange pour des apprentis pouvant parfois se sentir isolés.

Annexes obligatoires à joindre au fichier :

- **Tableau 1 sur les publics**
- **Tableau 2 sur les actions**
- **Tableau 3 sur les outils développés dans le cadre de l'expérimentation**



Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22
<http://www.experimentationsociale.fr>